

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

**OBJET : Participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez
année scolaire 2009-2010.**

Rapporteur : Brigitte LE LIBOUX

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2009-2010 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (cours individuels) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Plœmeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18 % du coût de l'inscription, soit une participation de 64,80 € par élève, lequel doit s'acquitter d'un coût total annuel de 360 €.

Pour mémoire, la participation votée en septembre 2008 était de 63 €.

Cette participation est accordée sur autorisation préalable de la ville pour toute inscription aux ateliers musicaux, à l'exclusion des adultes.

Le centre Amzer Nevez dresse la liste des bénéficiaires, pour validation et paiement de la participation de la ville directement au centre, celui ci faisant son affaire du remboursement ou de l'exonération partielle des 64,80 € vis à vis des élèves.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement de la participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez selon les dispositions ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le maire

Loïc LE MEUR